

La Roche-Derrien

LETTRE D'INFORMATION



Commerçants

Éléonore Gourmelen a rejoint le centre de santé naturelle le 1er février. **Somatothérapeute, Praticienne en massage sensitif**, institut de formation INFOMECA Magnétiseuse et Energéticienne Reiki

Séances :

– Au Centre de santé naturelle, 2 place de l'église à La Roche-Derrien. Sur rendez-vous du mardi au samedi, permanence sans rendez-vous vendredi de 9h à 17h et samedi matin de 9h à 12h.

– À votre domicile sur rendez-vous

Tarifs et bons cadeaux :

La séance de 30 minutes : 26 euros La séance de 45 minutes : 38 euros La séance d'1 heure : 48 euros La séance d'1h15 : 58 euros La séance d'1h30 : 70 euros La séance de 2 heures : 90 euros. Forfait 5 séances : 50 % sur la 5ème séance

Contact : www.alliancedessouffles.fr

06 62 80 55 26 / eleonore1.gourmelen@laposte.net

Avec **Reinhard Renner – Naturopathe et Bioénergéticien**, professeur de yoga, formateur.

www.ecole-de-la-santé.fr

06 11 97 69 10 – vitamag@wanadoo.fr

Emplois saisonniers 2016

Animateurs en Accueil de Loisirs (BAFA requis), Agents de collecte d'ordures ménagères – Déposez vos candidatures avant le 21 mars (lettre de motivation et curriculum vitae)

Maison de Services Au Public – CDC du Haut Trégor

12 Rue Lamennais – 22220 TRÉGUIER

www.haut-tregor-officiel@haut-tregor.fr

TNT

Passage à la TNT Haute Définition le 5 avril 2016, êtes-vous prêts ?

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, vérifiez rapidement que votre équipement est bien compatible TNT HD pour continuer à recevoir la télé. Vérifiez dès maintenant et équipez-vous d'un adaptateur TNT HD le cas échéant !

Toutes les infos sur www.recevoirlatnt.fr ou au 0970 818 818 (appel non surtaxé).

Prime d'activité

Depuis le 1er janvier, les Caf versent une nouvelle prestation : la Prime d'activité. Elle complète les ressources des travailleurs aux revenus modestes. Présentation de cette allocation dont la demande s'effectue uniquement sur Internet. Une première !

La Prime d'activité succède à la prime pour l'emploi et au Rsa activité. Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle – salariés et travailleurs indépendants. Elle est également accessible dès 18 ans, et peut être attribuée aux étudiants ainsi qu'aux apprentis qui perçoivent, durant au moins trois mois, un salaire mensuel de 893 euros net minimum.

Son montant est calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer. Il varie donc, que vous soyez en couple ou non, avec ou sans enfant à charge. Les changements qui interviennent – séparation ou vie de couple, fin ou reprise d'activité, départ ou arrivée d'une personne à charge – sont pris en compte tous les trois mois. Cela assure une fiabilité dans le versement de la prestation et, donc, une plus grande stabilité financière des bénéficiaires. Son montant est calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer. Il varie donc, que vous soyez en couple ou non, avec ou sans enfant à charge. Les changements qui interviennent – séparation ou vie de couple, fin ou reprise d'activité, départ ou arrivée d'une personne à charge – sont pris en compte tous les trois mois. Cela assure une fiabilité dans le versement de la prestation et, donc, une plus grande stabilité financière des bénéficiaires.

Les démarches se font entièrement en ligne sur www.caf.fr 24/24 7j/7j n'est pas trop tard ! Vous pensez que vous pouvez percevoir la Prime d'activité depuis janvier mais n'avez pas encore entamé de démarches ? Pas de panique ! Si vous déposez votre dossier avant le 31 mars 2016, ce droit sera étudié et calculé rétroactivement à compter du mois de janvier. Par ailleurs, si vous percevez le Rsa et que vous débutez une activité, vous n'avez aucune demande à faire. Continuez à effectuer votre déclaration trimestrielle : la Caf calculera automatiquement le montant de votre Prime d'activité.

État-civil

NAISSANCES

Guy HERVE le 18 janvier 2016 ; Raymond CAPITAIN le 23 janvier 2016 ; Nicole GINNSZ le 29 janvier 2016 ; Louise OLLIVIER le 11 février 2016 ; POUPARD Jeanne le 11 décembre 2015

Décès

Mathéo et Lucas LE SQUEREN LE MARREC le 12 février 2016



Conseil Municipal du 29 février 2016 (n° 19)

Tableau des effectifs.

Suite aux précédentes délibérations il nous faut après avis CTP le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des effectifs.

Chaufferie bois

La Mairie a consulté quatre entreprises notées chacune sur 100 points (40 pour le prix, 30 pour la qualité et 30 pour la méthodologie). C'est l'entreprise POLENN (Pacé 35) qui a été retenue avec 88 points. Le conseil Municipal valide le choix de la commission d'appel d'offre.

Le montant total des travaux sera inscrit au budget en dépense et en recette pour 300 000 €. Soixante à soixante dix pour cent de subventions sont attendus sur ce projet qui sera source d'économies financières en fonctionnement (énergétiques) et qui utilisera très peu les énergies fossiles. C'est aussi un soutien à la filière bois régionale, source de revenus agricoles potentiels.

Le conseil autorise le Maire a demandé les subventions auprès des différentes institutions. Un accord pour une subvention de 12371 € du département au titre des précédents contrats de territoires a déjà été donné.

Desserte des réseaux- chemin de Kerahamon et Convention avec Syndicat d'eau de Kerloazec.

Le 23 septembre 2015 le Conseil Municipal a délibéré pour fixer un taux de Taxe d'Aménagement de 5 % pour le chemin de Kerahamon et ceci afin de contribuer au financement de la desserte des terrains AD 103, 104, 278, 279, 100, 200, 95 et 93. Ceci suite à une demande de vente de terrain sur cette voie et dans l'esprit BIMBY (Build In My Back Yard) permettant d'économiser de la terre agricole et d'offrir une source de revenu supplémentaire aux propriétaires ou de changer de projet de vie.

Le Conseil Municipal valide les propositions du SDE soit 6042 € pour la basse tension et 7700 € pour le réseau de communication (estimation). **Il autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat mixte de Kerloazec (comme prévu dans le règlement du Syndicat)** autorisant la commune à verser une partie de la taxe d'aménagement pour la réalisation des travaux estimé à 6696 € HT, sur les 5% de Taxe d'aménagement perçue, la commune reversera l'équivalent de 1% soit 20% de la taxe au syndicat d'eau et ceci au fil des montants perçus.

En ce qui concerne l'assainissement, quant à lui de compétence communautaire, une taxe est directement perçue par la communauté de communes. Elle comprend 2 points facturables à l'usager : la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) fixée à 2000 € par le Conseil Communautaire et les Frais de Raccordement.

Le président du Syndicat d'eau, M. Lescouarc'h a obtenu de VEOLEA la suspension des envois de courrier concernant une assurance en cas de fuite d'eau du moins en utilisant le nom de Veolea.

Matériel pour les services techniques

TRACTEUR- TONDEUSE

Plusieurs devis ont été transmis en Mairie suite à une panne importante sur le précédent matériel, le moins élevé pour du matériel – de qualité et correspondants aux besoins de la commune – est proposé par Espace Émeraude pour 14662 € HT. Le Conseil Municipal retient cette proposition.

Conseil Municipal du 13 janvier 2016 (n° 18)

M. EVEN Maire de La Roche-Derrien étant absent, c'est M. PARISCOAT, 1er adjoint, qui a présidé de conseil.

Répartition des sièges à la CCHT

REPRÉSENTATION COMMUNALE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-TRÉGOR :
RÉPARTITION DES SIÈGES SUR DEMANDE DE LA SOUS PRÉFECTURE.

Vu entre autres la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire et considérant que dans ce cadre, les populations à prendre en compte sont les populations municipales authentifiées par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Le Conseil municipal approuve la répartition des conseillers communautaires par commune comme suit : Camlez : 2 ; Coatreven : 1 ; Hengoat : 1, **La Roche-Derrien : 2** ; Lan-goat : 3 ; Lanmerin : 2 ; Minihy-Tréguier : 3 ; Penvenan : 5 ; Plougrescant : 3 ; Plouguiel : 4 ; Pommerit-Jaudy : 3 ; Pouldouran : 1 ; Tréguier : 5 ; Trézeny : 1 ; Troguery : 1.

Seule La Roche-Derrien perd un conseiller communautaire.

S'en est suivie une élection des conseillers communautaires. À l'unanimité, M. Jean-Louis EVEN ET M. Arnaud PARISCOAT ont été élus conseillers communautaires.

Préau de l'école publique : Choix de la maîtrise d'œuvre

Une consultation a été réalisée pour une proposition d'honoraire concernant la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un préau à l'école publique. Trois ateliers ont répondu. L'architecte Blandine Houssais (La Roche-Derrien) étant la moins disante a été retenue par le Conseil Municipal. La mission comprend l'esquisse, le Permis de Construire, l'avant-projet ainsi que le suivi de chantier pour 5160 € HT.

Chaufferie Bois

Un travail a été réalisé sur un projet de chaudière bois pour le chauffage de l'école publique qui pourrait aussi être utilisé par l'EHPAD. Une présentation préalable a été faite lors du conseil municipal du 25 novembre 2015. Le conseiller en Énergie Partagé a rédigé un cahier des charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, son accord afin d'effectuer une étude de faisabilité par un bureau d'études pour la mise en place d'un système de chauffage pour la définition des choix techniques, logistiques et économiques.

PROPOSITION POUR ACCORD D'ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Afin de maintenir la commune conforme au cahier des charges de la marque « Petites Cités de Caractère » et de faire diminuer les dépenses de fonctionnement, il apparaît nécessaire de faire l'acquisition d'une balayeuse. À chaque passage les sociétés de location facture 800 € par demi journée à la commune et 4 passages minimum sont nécessaires chaque année.

Le conseil municipal valide la proposition faites par Espace Émeraude pour l'achat d'une balayeuse pour un montant de 16397 € HT et autorise le maire à demander des subventions auprès de la région (10 à 40%), l'agence de l'eau à hauteur de 6000 € et du bassin versant (5%). Le coût pour la commune serait alors, après récupération du FCTVA, d'environ 8000 €.

Un matériel d'occasion nous a aussi été proposé pour 8500 €, ce choix serait privilégié si nous n'obtenions pas les subventions.

École municipale de La Roche-Derrien

RPI : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Quelques modifications à la marge ont été effectuées sur la convention RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal La Roche-Pommerit) : revenir à 2 réunions au lieu de 3, rajouter l'entretien du linge nécessaire à la sieste des maternelles et suppression du terme « équipements scolaires ».

Le Conseil valide ces modifications.

Une décision ultérieure sur la mutualisation des TAPs devra être faite avant la fin de l'année, chaque commune pour l'instant étant indépendante financièrement.

DIRECTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE : PROPOSITION D'UN SEUL POSTE DIRECTEUR POUR LES DEUX ÉCOLES

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cette proposition et souhaite conserver un poste de direction sur chaque site.

PRÉAU

L'architecte Mme Houssais a proposé plusieurs avant-projet. Ces propositions ont été montrées en conseil d'école le 25 février et sont en adéquation avec les conseils du CAUE et en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France qui a un avis conforme.

Le Conseil Municipal valide ce projet et autorise le Maire à demander les subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi qu'à demander une dérogation au département au titre des contrats de territoire.

Vitraux & travaux à l'Église

CHAPELLES DU CALVAIRE

La restauration des vitraux est préférée à la création. L'architecte des bâtiments de France a donné son accord sur le projet. Plusieurs devis ont été transmis en Mairie, le Conseil Municipal retient l'entreprise Botrel (PLEMY 22) pour un montant 5751,33 € HT (protections comprises) sous réserve que cette entreprise soit validée par l'ABF. Le conseil municipal valide cette offre et autorise le Maire à demander des subventions auprès de la Région au titre « des Petites Cités de Caractère » (20%) et auprès de l'état (10%) dans le cadre de la ZPPAUP.

ÉGLISE

Sept vitraux présentent des dégradations à l'Église Sainte-Catherine, le Conseil municipal retient l'entreprise Botrel pour les réparations pour un montant de 1010 € HT.

Un problème d'humidité à l'intérieur de l'Église a été constaté, une entreprise spécialisée va intervenir.

Un retable doit également faire l'objet de réparation. L'Architecte des Bâtiments de France va transmettre à la mairie ses

recommandations. Tous ces travaux seront présentés dans un même dossier. Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les subventions auprès de l'État et de la Région (environ 50%).

Toilettes publiques

Le conseil valide les devis de la société Trémur pour la réfection des toilettes publiques pour 12786 € HT ainsi que le devis plomberie pour 1598,07 € HT. Ces travaux seront en partie réalisés en interne. Pour cela 17000 € HT seront inscrits au budget. Il faudra rajouter au coût le travail en régie.

Projets d'aménagements voirie

Le Conseil municipal autorise le Maire à consulter des entreprises pour l'**étude rue de la Fontaine et rue du calvaire** ainsi que pour l'**accessibilité et l'aménagement du parvis de l'Église Sainte-Catherine**.

Des demandes de subventions seront effectuées.

Réfection de la salle des fêtes

Les travaux seront en partie réalisés en interne

À l'extérieur, les huisseries seront changées, les peintures refaites et un bardage bois sera réalisé en façade afin d'apporter une homogénéité avec l'espace de la Maladrerie.

À l'intérieur, une isolation thermique et phonique sera posée sous plaque de Placoplatre, les peintures seront refaites, les dalles du plafond seront changées. Il y aura rajout d'un système de chauffage. Le stockage des chaises et des tables sera déplacé tout comme le bar permettant ainsi une extension de l'espace de service et de l'office. La VMC sera revue et des travaux d'électricité seront réalisés.

Le Conseil Municipal valide ces travaux qui seront réalisés sur deux ans et autorise le Maire à demander les subventions auprès de l'État, du Conseil départemental et de la Région au titre des Petites Cités de Caractère. Les devis sont validés et un montant de 80 000 € sera inscrit au budget. Une déclaration Préalable sera déposée.

Recrutement de 2 CAE

Le Conseil Municipal valide l'embauche en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) d'un agent à l'accueil et au secrétariat de mairie et autorise le Maire à recruter un agent technique spécialisé en bâtiment pour 20 à 35 heures par semaine selon les aides de l'état (de 70 à 85%).

Point sur les travaux

ROND POINT DE BOURED

Le plan de désamiantage a été validé, le Conseil Départemental va procéder à l'évacuation des déchets et à la réfection d'une partie de la voirie et du rond point.

PLATEAUX SURÉLEVÉS

L'entreprise Armor TP s'engage à terminer rapidement la réalisation et la signalétique verticale et horizontale des différents plateaux surélevés.

ÉCOLE PUBLIQUE

Des travaux comme la création d'une cloison ont été réalisés pendant les vacances à l'école publique par les employés communaux.

ÉCLAIRAGES

Des éclairages vont être positionnés à l'année au niveau du clocher de l'église. Les élus étudient la possibilité d'en faire de même sur le site du Calvaire. D'autres éclairages à détection vont être positionnés autour de la Maladrerie et de la place de la poste.

Attributions des subventions, cotisations et participations

Le Conseil Municipal valide les aides aux associations sportives et culturelles qui en ont fait la demande.

Les attributions se basent sur le nombre de jeunes de moins de 18 ans (pour les associations sportives et culturelles du territoire de la CCHT ou pour les associations sportives et culturelles extérieures à la CCHT si l'activité n'existe pas sur son territoire) en attribuant 20 € pour le 1er jeune puis 15 € pour les suivants.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

ARSL Ty Villaj Danse : 185 € ; Association Tennis Penvenan : 20 € ; Bro Dreger Handball : 35 € ; Tennis club de Tréguier : 110 € ; Dojo du Jaudy : 125 € ; Club escalade Armor Argoat Plouisy : 65 € ; Centre Culturel Ernest Renan : 65 € ; Lannion Trégor Basket : 50 €.

AUTRES ASSOCIATIONS

Ti ar Vro Cavan : 40 € ; Jeunes Indestructibles Rochois : 200 € ; Ar Roc'h Théâtre : prêt de salle et sono ; Association au fil du temps : 100 € ; Anciens Combattants : 100 € ; Chasseurs : 120 € ; USPR : 1200 € ; Tennis de table Pays Rochois : 300 € ; AC Trégor : 100 € ; SPA Pommerit-Jaudy : 100 € ; le 16/18 : 700 €.

VALIDER ÉGALEMENT PAR LE CCAS

Donneurs de sang : 65 € ; ADAPEI : 100 € ; Ligue Contre le Cancer : 50 € ; Resto du cœur : 250 € ; France Adot : 50 € ; Croix d'or : 50 € ; Ohé Promothée : 100 € ; Fonds local d'aide aux jeunes : 170 € (17cts pour 1000 habitants, la CCHT verse 18cts par habitant), Fonds Solidarité au Logement désormais totalement subventionné par la CCHT à hauteur de 50cts par habitant.

COTISATIONS ANNUELLES

Petites Cités de Caractère (PCC), 2052 € ; RASED : 188 € ; Couleurs de Bretagne : 500 €, Fondation du patrimoine : 50 €.

CCAS

5000 € en fonction des besoins.

BANQUE ALIMENTAIRE

Il y a une forte augmentation de demandes d'aide à la banque alimentaire. La participation par kilo distribué est passée de 22 centimes à 30 centimes d'euros : les subventions ne couvraient plus les frais engagés.

Participation pour la commune (validée en CCAS) : 1144 € pour environ 5 tonnes de nourriture distribués par les bénévoles de la banque alimentaire de La Roche-Derrien.

Rappels :

– Vendredi 1er et 2 avril, **collecte de printemps de la banque alimentaire**. Mise en place d'une équipe de bénévoles au 8 à Huit que nous remercions de nous permettre de réaliser ces actions.

– **Prévention du suicide** : réunion en partenariat avec la CCHT et le Trégor-Goëlo avec les soignants du bon sauveur de Bégard le mardi 22 mars à 20h. Réunion tout public à Tréguier à la salle des fêtes.

Participation école privée Sainte Catherine

Le Maire présente la demande de participation de l'école primaire Sainte-Catherine de La Roche-Derrien pour l'année scolaire 2015/2016 pour 17 enfants, et la demande de participation de l'école maternelle Sainte-Catherine de La Roche-Derrien pour l'année scolaire 2015/2016. Le Maire annonce que le vote peut être fait à bulletin secret sur la demande d'un des conseillers. Aucun conseiller n'en fait la

demande.

Maternelles : Contre à l'unanimité.

Primaires : Conformément au contrat d'association. L'organisation des temps scolaires n'étant pas identiques, il n'y a pas de possibilités de chiffrer le coût exact. D'où la décision depuis 2015 de prendre en compte l'estimatif de la Préfecture jusqu'au montant de 528 € précédemment attribué (pour information, coût Préfecture 2015-2016 : 513 € par enfant).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la contribution 2016 pour les 17 élèves habitant la commune comme suit : 528 € x 17 élèves soit 8976 €).

Situation de Ti Jikour, comité d'entraide

Lors du conseil d'administration du 19 février 2016 le président a indiqué vouloir travailler dans la transparence. Un audit a été réalisé et révèle un contexte difficile du fait de la vacance du poste de directeur depuis plus d'un an, d'un état total de désorganisation des services, de tensions et clivages au niveau du fonctionnement du fait de la non harmonisation du fonctionnement des deux comités lors de la fusion, d'un déficit chronique depuis trois ans sans réelles analyses, d'une trésorerie faible et de biens propres non valorisés, de coût de location trop importants, d'une gouvernance à la dérive depuis de nombreuses années, de services déficitaires maintenus... Il y a donc énormément de travail pour maintenir Ti Jikour qui emploie 138 salariés et dont 700 personnes environ bénéficient. Le président a été reçu par le CD et l'ARS, le CD a décidé de refuser le CA 2014.

Afin de redresser l'association, au regard du déficit cumulé de 404 000 € et de l'aide financière du Conseil Départemental, celui diligente un administrateur interne auprès de Ti Jikour en complément du recrutement d'un directeur en mars. Le président et le bureau (nouvellement élus en novembre suite aux difficultés annoncées) vont se battre pour le maintien du personnel, cependant il faut s'attendre à des mesures drastiques. Des élus de l'ex-canton de La Roche-Derrien se sont interrogés sur le bien fondé de la fusion entre les deux comités. Après avoir réglé les problèmes du moment, il sera important d'identifier l'origine de cette situation désastreuse. D'ici là, il est important de mettre en avant les services de l'association dans toutes les communes où intervient Ti Jikour.

Point sur la situation des agriculteurs

Ce point avait été prévu à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal avant les articles parus récemment dans la presse locale. Le Maire a, suite à ces articles, proposé un point presse le 1er mars auquel il a convié M. Claude Henry de la FDSEA avec qui il a pu échanger au téléphone, suite à une initiative du Maire, le dimanche 28 février.

Intervention du Maire :

« Comme je l'ai fait en Communauté de Communes le 3 février je tenais à expliquer brièvement pourquoi je ne présente pas en Conseil Municipal, de motion de soutien comme la plupart des communes l'ont fait.

En premier lieu parce qu'une motion de soutien ne vaut pas un soutien tout court. Ensuite, les motions de soutien présentées aux différentes collectivités et celle là en particulier, sont souvent trop floues. Enfin, nous serions amenés à en voter une dizaine par Conseil si chacun apportait sa motion, ce qui ne nous empêche en aucun cas d'évoquer un problème particulier. Ce que j'ai dit en CCHT se résume en quelques mots. Chaque Conseiller a été destinataire du texte. J'ai dit et réaffirme ce soir, mon soutien au monde paysan. J'ai aussi indiqué soutenir entre autres les syndicalistes de chez Goodyear condamnés à de la prison ferme pour avoir séquestré leur patron dans une

situation de détresse comme celle des agriculteurs en ce moment tout comme j'ai précisé apporté mon soutien en général à tous ceux qui galèrent comme des malades en allant bosser à deux tous les matins et qui ne peuvent boucler leur fin de mois. J'ai souhaité également soutenir tous ceux qui ont perdu leur emploi et qui n'ont aucune vision de l'avenir. Je préfère, quand je le peux soutenir, que prendre des motions de soutien. Ceci dit, je le dit tout de suite pour lever, là encore toute ambiguïté, je soutiens tous ceux qui soutiennent la motion de soutien. L'agriculture Française est en détresse et par principe et par conviction je ne supporte pas qu'on puisse pousser qui que ce soit en situation de détresse. De plus, je comprends les difficultés économiques que les agriculteurs traversent et suis en majeure partie d'accord avec leurs revendications comme l'étiquetage obligatoire pour les produits transformés et le fait que le produit de leur travail soit payé au juste prix. Je rajouterai ce soir que je suis contre la suppression des quotas laitiers et le futur, mais bien réel accord transatlantique, qui nous fera consommer de la viande bourrée d'hormones et d'antibiotique. Je suis contre la LME » (loi de modernisation de l'économie votée en 2008) qui donne trop de pouvoir aux centrales d'achats des grands groupes industriels et commerciaux. La liste pourrait être longue.

Donc, oui je tiens aux paysans qui sont une force économique importante dans notre pays et particulièrement en Bretagne ! Mais c'est la filière entière qui est à revoir ! On peut prendre vingt fois un virage, occasionnellement finir au fossé, coller quelques rustines mais un jour on tombe face à un mur pour ne pas avoir su se remettre en question et le choc est alors terrible. Plutôt que des rustines, c'est le système dans lequel au fil des années tout le monde, y compris des syndicats agricoles, s'est engouffré, incitant les agriculteurs à continuellement investir pour produire plus et pas forcément gagné plus, qu'il faut revoir !

Pour conclure ce soir sur le sujet et ne pas créer de nouvelles polémiques, je préfère une agriculture Bio ou raisonnée, familiale ou encore de Néo agriculteurs (sans exclure les GAEC qui regroupe

de petits exploitation) que l'agrobusiness qui n'a pas besoin de la Bretagne, de son climat et de la richesse de son sol pour exister.

La politique Européenne doit être évidemment revue et les mêmes règles doivent être respectées partout. En Espagne les porcs sont encore alimentés avec de la farine animale interdite en France et heureusement ! Je souligne enfin qu'il ne faut qu'il ne faut pas se tromper de cibles. Les consommateurs sont les principaux touchés par les actions des semaines passées et les différentes dégradations commises seront payées par le contribuable. A mon sens, les banques, les coopératives, les centrales d'achats et la politique Européenne sont certainement plus responsables que les citoyens dans cette dérive qui fait qu'aujourd'hui un agriculteur ne peut pas vivre de sa production. Je ne veux pas que des saloperies soient déversées à l'entrée de ma commune.

Nous soutenons, à travers notre restauration collective, l'agriculture française et y attachons depuis la mise en régie communale de notre cuisine centrale une importance particulière. Nous allons être encore plus vigilants.

L'agriculture est un pilier important de l'équilibre mondial et permettra, si elle tire ses ressources de la nature sans dégrader celle-ci, de réduire la pauvreté et la faim dans le monde. »

Fin de l'intervention.

Informations et questions diverses

Les six communes du Pays Rochois engagent des démarches pour renforcer le nombre de médecins sur le territoire.

Le Conseil Municipal concernant le budget aura lieu le 25 mars à 18h30.

Une information sur la suppression de classes bilingues au collège Ernest Renan a été faite. Une manifestation contre ces dispositions est prévue vendredi 4 mars entre 16h et 17h.



Manifestations

SAMEDI 19 MARS - REPAS CARNAVAL

Organisé par l'Amicale laïque du RPI La Roche - Pommerit
Repas poulet basquaise
Concours de déguisement pour les enfants – Tombola –
Animation Jessy Morgan
Organisé par l'Amicale Laïque du RPI de Pommerit-Jaudy
La Roche Derrien.
À partir de 19heures à la Salle des Fêtes de La Roche-Derrien
12 Euros / adulte 6 Euros / enfant
Réservations au 06 04 52 53 62 (Perrine)

MARDI 22 MARS - SOIRÉE DÉBAT

Soirée débat organisée par le groupe « Prévenir le suicide en Pays Rochois »
Animation Dr Jacques Bernard médecin psychiatre, Charles Coquelin infirmier animateur de la cellule suicidant à la Fondation Bon Souveur.
À 20 heures à la Salle des Fêtes de Tréguier

SAMEDI 1ER & DIMANCHE 2 AVRIL - BANQUE ALIMENTAIRE

Collecte de printemps de la banque alimentaire réalisée par des bénévoles au 8 à Huit.
Merci de vos aides.

MARDI 5 AVRIL - LOTO

Organisé par l'AmicaleRochoise
À la Salle des Fêtes de La roche-Derrien
Contact : Gérard THIRION – 02 96 91 59 44 / thirion.gerard@sfr.fr

SAMEDI 16 AVRIL - CONCERTS

Concerts organisés par le Comité des Fêtes
À la Salle des Fêtes
20h30 Mathieu Pesqué et Hansel Gonzalez (folk blues)
22h00 Fickle people and the machine (Funk Pop ..)



DIMANCHE 24 AVRIL - VIDE TA COMMODE

Vente de vêtements enfants et de puériculture organisée par l'Amicale Laïque du RPI à la Salle des Fêtes de La Roche-Derrien – 3 € le m.
Contacts : Delphine ÉTIENNE : 06 15 34 37 79 ou Marie-Annick LE MAT : 06 23 81 51 94

SAMEDI 30 AVRIL - BROCANTE

Traditionnelle brocante organisée sur les rives du Jaudy à partir de 7h.
3 € le mètre
Restauration sur place.
Renseignements : 06 76 95 86 31



SAMEDI 30 AVRIL - REPAS MOULES FRITES

Soirée moules frites organisé par l'École Sainte-Catherine à la Salle des fêtes de La Roche-Derrien.
Contact : e_pavy@club-internet.fr

DIMANCHE 1ER MAI - MARCHÉ D'ARTISANS

À partir de 9h30, Marché d'artisans et ateliers sur le thème des 5 sens à la Salle des fêtes et La Maladrerie de La Roche-Derrien

SAMEDI 11 JUIN - KERMESSE DU RPI

Organisée par l'Amicale Laïque à l'École de La Roche-Derrien. Jeux, buvettes, tombola...

DIMANCHE 12 JUIN - TRO KER ROCH

3ème Trail de l'École sainte-Catherine

SAMEDI 18 JUIN - FÊTE DE LA MUSIQUE

Programme à venir

VENDREDI 24 JUIN - SPECTACLE DU RPI

Spectacle de fin au CFA, organisé par les écoles publiques de Pommerit-Jaudy et La Roche-Derrien.

Mairie de LA ROCHE-DERRIEN

TÉL 02 96 91 36 31

FAX 02 96 91 39 03

MAIL la.roche-derrien@wanadoo.fr

WEB www.larochederrien.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Fermée le jeudi après-midi et le samedi

